Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

Maison Marie-Sirois
2320, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6
tél. 418 656-7190
aelies@aelies.ulaval.ca

COMMUNIQUÉ
SOUS EMBARGO

Aide financière aux études (AFE): Une meilleure solution est possible!

Québec, 27 mai 2021- En collaboration avec l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS), le député de Bonaventure du Parti Québécois, Sylvain Roy dépose un projet de loi à l'Assemblée nationale pour réformer l'Aide financière aux études (AFE). Cette proposition s'appuie sur un mémoire publié en janvier 2020 par l'ÆLIÉS.

Depuis sa création, le programme de l'AFE requiert un investissement colossal du gouvernement québécois. Dans le système actuel, ce sont les institutions financières qui fixent les taux d'intérêt, et c'est l'État qui endosse le remboursement des prêts étudiants pendant leurs études. De plus, c'est aussi lui qui assume les mauvaises créances lorsqu'ils·elles sont sur le marché du travail.

Citations: « Nous sommes dans une situation assez invraisemblable où le gouvernement finance les institutions bancaires pour diminuer les taux d'intérêt des prêts étudiants. Nous croyons qu'il est grand temps de revoir ce modèle qui coûte cher à l'État alors qu'il pourrait tous nous rapporter. Cette proposition permettrait également de lutter contre le surendettement des étudiants qui est devenu un véritable fléau collectif», explique Sylvain Roy, député de Bonaventure et du Parti Québécois.

« Le programme de l'AFE comporte des lacunes ayant des impacts néfastes sur l'accessibilité aux études supérieures et représente un obstacle dans la poursuite d'un projet d'études pour la communauté étudiante », déclare Louis-Xavier Lamy, secrétaire exécutif de l'ÆLIÉS.

Afin de remédier à ces problèmes, nous proposons de nationaliser l'AFE. Cela signifie que le gouvernement conserve ses rôles initiaux d'endosseur et de régulateur, mais qu'il devient également le créancier en créant un fonds dédié à l'aide financière aux études. Pour constituer ce fonds, l'État empruntera sur les marchés financiers sans avoir recours aux institutions financières. Alors, plutôt que de rembourser les intérêts des prêts à ces institutions, il pourra directement réinvestir ces sommes dans le programme. Cette réforme bénéficierait à l'ensemble des contribuables québécois, car la nationalisation de l'AFE réduirait considérablement les dépenses liées au programme de prêts. Selon le mémoire de l'ÆLIÉS, le gouvernement a dépensé plus de 1,787 milliard de dollars entre 1990 et 2017 dans le remboursement des prêts. Cet argent aurait pu répondre à la bonification de l'AFE.

La nouvelle mouture du programme s'explique du point de vue de l'équité intergénérationnelle. En effet, l'élargissement du programme pourrait bénéficier à certaines catégories d'étudiant·e·s qui n'y ont actuellement pas droit. Par exemple, il est possible de penser à ceux et celles qui étudient à temps partiel ou qui sont à la limite du montant accordé. En somme, la nationalisation de l'AFE permettra une réelle égalité des chances à la poursuite des études supérieures de toute une population.

-30-

Source:
Marie-Ève Duchesne, attachée aux communications (ÆLIÉS)
Cellulaire : 418-254-9352
Courriel: communications@aelies.ulaval.ca